swisstennis

Plan de protection TCMT
Tennis Club Mies-Tannay

TCMT
TENNIS CLUB
MIES-TANNAY

Version 1 Mies, le 8 mai 2020

COVID-19-Mandataire

Dupraz Pascal 079 653 24 62

1. Plan de protection

Les mesures indiquées en noir sont des consignes à respecter obligatoirement et sont conformes aux mesures générales de la Confédération. Elles peuvent être reformulées pour s'adapter à la situation individuelle du club, mais leur contenu doit figurer dans le plan de protection.

Les mesures marquées en vert sont des recommandations de Swiss Tennis et peuvent être volontairement adoptées ou adaptées.

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TCMT est : Mr Dupraz Pascal, Président, Chemin du Sorbier 10, 1295 Mies, info@tcmt.ch ou apppro@bluewin.ch +41 79 653 24 62
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par les joueurs avec leurs propre désinfectant.
Les poubelles sont retirées.
Le système d'eau potable est fermé.
Le nettoyage des chaises et bancs se fait après chaque leçon

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m2 par personne ; pas de contact physique

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible et obligatoire (limitation des personnes) (voir aussi 1.5)
Le club recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.
Le club demande aux joueurs pour réduire au minimum la rencontre des joueurs qui se succèdent sur les courts pour une réservation d'une heure, de jouer en principe 45 minutes (p.ex. 16h00 – 16h45)

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, espaces verts
Les WC, vestiaires et les douches restent fermés.
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
*Le club **ne laisse pas jouer des invités** et n'autorise l'accès qu'aux membres du club*. (Traçage)

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:
La réservation à l'avance des courts est obligatoire via l'application
PLUGIN.CH, http://tcmt.plugin.ch
Touts le monde s'inscrit et confirm avec le batch à l'entrée du court

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
Nous n'avons pas prévu des plages horaires spécifiques pour les seniors (65+):

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TCMT ont été communiquées le 08.05.2020 aux groupes cibles suivants via le site www.tcmt.ch
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TCMT.
En plus, *l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger dans le club de tennis » a été placardée sur les courts de tennis.*

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
Contrôles fréquents des installations par les Mes. Dupraz et Widmer
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Campagne d'informations transmises aux parents par les professeurs

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Les joueurs ramènent leurs détritus à la maison.
Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur les courts de quoi se désinfecter, surtout les mains, à l'entrée sur les courts ainsi à la fin d'une partie.
Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette
.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
via l'application PLUGIN.CH http://tcmt.plugin.ch
Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu. (Sauf si le court est libre)
Les joueurs de tennis doivent avoir quitter l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu. (Sauf si le court est libre)

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.
Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Respect des consignes transmises aux professeurs
Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club.
Maximum 4 élèves et 1 professeur par court.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrées par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
-
- Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.
L'OFSPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.
En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis) S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :
Affichage sur les terrains
et sur le site www.tcmt.ch

Annexes

Annexe
p.ex. Mode d'emploi du système de réservation,

Conclusion

Ce document a été établi par le comité du TCMT Tennis Club Mies-Tannay

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19 Mies, le 8 mai 2020 signature : Dupraz Pascal